

Gestion efficace

Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de programme d'action international commun dans le secteur forestier. Cette lacune découle du fait que les gouvernements n'ont pas de forum permanent groupant l'ensemble des institutions et des instruments liés aux forêts pour débattre de toutes les questions forestières et prendre des décisions. Comme on l'a déjà mentionné, une conférence des parties forestières liée à un instrument entraînant des obligations juridiques est le meilleur moyen d'assurer une gestion efficace d'un programme forestier commun *par la communauté forestière*.

Prise de décision ouverte, globale et transparente

Un instrument entraînant des obligations juridiques constitue le meilleur moyen pour la mise en place d'un dialogue intergouvernemental ouvert et transparent qui prendrait en considération les points de vue de l'ensemble des parties intéressées, regroupant, entre autres, les représentants des peuples autochtones, les habitants des forêts, les communautés locales et les organismes non gouvernementaux, dont l'industrie.

Coopération et coordination en matière d'aide financière et de transfert de technologie

Dans la négociation entourant la création d'un instrument international pour les forêts, on devrait traiter des ressources financières et techniques visant à soutenir les efforts des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché en vue de la promotion de l'aménagement forestier durable.

Facilitation du commerce des produits forestiers

Les consommateurs veulent avoir l'assurance que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent de sources durables. Un instrument entraînant des obligations juridiques faciliterait un